



Paris, le 23 novembre 2020

Monsieur Vincent SOETEMONT  
Directeur Général des Ressources Humaines  
Ministère de l'Éducation nationale  
72, rue Regnault  
75243 PARIS Cedex 13

Objet : tenue des concours de la session 2021

Monsieur le Directeur Général,

Pour la FSU, tous les candidats aux concours de l'Éducation Nationale doivent pouvoir passer les concours auxquels ils se sont inscrits et préparés ; toutes les sessions doivent avoir lieu. Il nous semble nécessaire d'anticiper les obstacles à leur bon déroulement et prévoir plus de moyens humains et financiers : les centres d'examen ne doivent pas devenir des clusters, aucun-e candidat-e ne devrait avoir à renoncer au concours faute de cette garantie.

Pour assurer aux candidats des conditions loyales et justes :

- les épreuves doivent pouvoir se dérouler selon les formes prévues, celles auxquelles se préparent depuis des mois les candidats ;
- le Ministère doit proposer des aides financières aux candidats qui se retrouvent en situation de précarité du fait du confinement (perte des emplois étudiants, isolement...) ;
- le Ministère doit demander aux jurys de publier des listes complémentaires dans toutes les sections.

Pour garantir le « respect des consignes sanitaires pour l'organisation des concours »<sup>1</sup> édictées par les Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation eux-mêmes, au printemps dernier, il conviendrait notamment :

- de prévoir des dispositions spécifiques pour que les épreuves nécessitant des manipulations ou de la pratique puissent se dérouler conformément aux arrêtés qui les définissent ;
- d'ouvrir davantage de centres d'épreuves en France, afin de limiter les déplacements des candidat-es et réduire leur nombre dans chaque salle ;
- de renforcer les jurys, afin de prévenir la réduction éventuelle des délais de correction ;

---

<sup>1</sup> <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-respect-des-consignes-sanitaires-pour-l-organisation-des-concours-303711> et <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid151858/organisation-concours-respect-des-consignes-sanitaires.html>

- d'élargir dès maintenant la possibilité d'organiser les oraux d'admission en visio-conférence dans des centres d'examen, notamment pour les candidats résidant en Nouvelle-Calédonie, dans une collectivité d'outre-mer ou à l'étranger que les restrictions de voyage pourraient empêcher de rejoindre les lieux des concours, ou pour celles et ceux dont la situation sanitaire limiterait la mobilité.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Général, de notre attachement au service public d'éducation.



Benoît HUBERT  
Secrétaire Général SNEP-FSU



Frédérique ROLET  
Secrétaire Générale SNES-FSU



Sigrid GIRARDIN  
Secrétaire Générale SNUEP-FSU



Anne ROGER  
Secrétaire Générale SNESup-FSU



Régis METZGER  
Secrétaire Général SNUipp-FSU